

Le 13 mai 2014



## Assemblée générale mixte du 5 juin 2014

Modalités de mise à disposition des informations relatives à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du jeudi 5 juin 2014.

### [Assemblée générale du 5 juin 2014](#)

Le Groupe Bolloré informe ses actionnaires que son Assemblée générale mixte se tiendra à la Tour Bolloré (31-32 quai de Dion Bouton, 92800 Puteaux) le jeudi 5 juin 2014 à 14h30.

L'avis de réunion a été publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) le 11 avril 2014. Il contient l'ordre du jour, le projet de résolutions et les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée. Cet avis de réunion ainsi que les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires ; ils sont consultables sur le site internet [www.bolloré.com](http://www.bolloré.com) (Investisseurs / Information réglementée / Assemblée générale) et dans le document de référence (Investisseurs / Information réglementée / Document de référence).